

COMMUNE DE SAINT-LAURE

SEANCE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 14/06/2024 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal et des Mariages de la commune sous la présidence de M. Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS : Grégory VILLAFRANCA, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUX, Monique DURAND, Thierry BASSEUX, Gérard COULAUD, Christophe MENDES, Hassan FENEYROL, Nicolas GENDRE Monique GORCE.

ABSENTS EXCUSES : Christian BLANCHARD donne pouvoir à Grégory VILLAFRANCA, Baptiste BARDET donne pouvoir à Nicolas GENDRE, Alain MAUBLANT donne pouvoir à Monique GORCE, Lydie TOTAIN donne pouvoir à Delphine BARGIBAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas GENDRE

N° : 2024/15 : Signature de la convention avec la SEMERAP pour l'entretien des avaloirs du réseau d'eaux pluviales

La compétence « eaux pluviales » des communes a été transférée à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans le 1^{er} janvier 2020.

Un contrat de prestation d'entretien du réseau d'eaux pluviales a été signé entre RLV et la SEMERAP.

Toutefois, l'entretien des avaloirs du réseau d'eaux pluviales demeure une compétence communale.

Aussi, et afin de poursuivre l'entretien des avaloirs de la commune, la SEMERAP a transmis à la commune un projet de convention pour réaliser cette prestation.

Le nombre d'ouvrages concerné pour la commune est de 156 unités. La SEMERAP propose l'entretien de 78 unités par an.

La convention sera conclue pour une durée de 5 ans.

Le montant de la prestation forfaitaire pour l'entretien de ces ouvrages a été fixé à 1 790 € H.T. par an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de la SEMERAP pour l'entretien des avaloirs du réseau d'eaux pluviales pour un montant annuel de 1 790 € H.T. ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de prestation avec la SEMERAP.

N° : 2024/16 : Aménagement de la rue de la Condamine : Attribution et signature du marché

La commune a confié au cabinet BISIO & ASSOCIES, la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue de la Condamine ainsi que la consultation des entreprises.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient de 40% pour la valeur technique et de 60% pour le montant de la proposition.

L'opération a été lancée en utilisant une procédure adaptée ouverte selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 -1° du Code de la commande publique.

Le 9 avril 2024, la commune a fait procéder à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur www.marchespublics.rlv.eu.

Le 13 mai 2024 au soir, il a été procédé à l'opération d'ouverture des plis afin que le maître d'œuvre puisse étudier les offres remises avant le 13 mai 2024 à 18h00 (date limite de remise des offres).

Le registre de dépôt faisait état de la réception de 3 réponses relatives au présent appel d'offres.

Aucune observation n'a été faite lors de l'ouverture des plis et aucune candidature d'entreprise n'a été rejetée.

Conformément à l'article 2.1 du règlement de consultation, le pouvoir adjudicateur a engagé une négociation avec les entreprises. Elles ont été interrogées sur différents points techniques et financiers le 14 mai 2024 avec une réponse attendue pour le 17 mai 2024 avant 12h00.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres, le tableau des offres est le suivant :

LOT Unique - VRD											
N°	Entreprise	Montant TOTAL En € HT	Critère N° 1 « Valeur Technique de l'offre » (sur 40)						Critère N° 2 « Prix » (sur 60)	TOTAL SUR 100	CLASSEMENT
			Organisation des travaux (Sur 10 pts)	Personnel affecté au chantier + liste matériel (sur 5 pts)	Compréhension du projet, identification des contraintes et solutions apportées (sur 10 pts)	Hygiène et sécurité Dispositions environnementales (sur 5 pts)	Planning (sur 10 pts)	Note attribuée (sur 40)	Note attribuée (sur 60)		
01	COLAS	194 772,30	9	5	9	5	10	38	58,20	96,20	3
02	GATP	189 605,00	8	5	9	5	10	37	59,78	96,78	2
03	EUROVIA	188 925,10	9	5	9	5	10	38	60,00	98,00	1

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et au tableau de classement des offres, la commission d'adjudication et d'appel d'offres qui s'est réunie le 30 mai 2024 a proposé de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 188 925,10 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner la proposition de la commission d'adjudication et d'appel d'offres qui s'est réunie le 30 mai 2024 et de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 188 925,10 € H.T.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette procédure.

N°: 2024/17: Choix du porteur de projet pour le développement du parc de panneaux photovoltaïques au sol sur l'ancienne carrière et autorisation de signature de la promesse unilatérale de bail emphytéotique.

La commune de Saint-Laure est propriétaire d'une parcelle cadastrée YD 92 d'une superficie de 4ha 62.

Cette parcelle constitue la partie nord d'une carrière dont l'exploitation a démarré le 10 février 2016. Cette parcelle a été remblayée pour une remise en état du site avec une vocation agricole.

Néanmoins, la qualité des terres étant médiocre, l'usage agricole n'est plus d'actualité. L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à cet endroit représente une opportunité intéressante et pertinente. D'autant plus, que depuis la fin d'exploitation en 2023, la commune ne bénéficie plus de redevance liée à l'exploitation de cette parcelle.

C'est ainsi que dans le cadre de la révision du PLUI de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, cette parcelle a fait l'objet d'un classement en zone NR « Zone Naturelle de production de Ressources ».

De plus, cette parcelle a été identifiée dans le cadre des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) par le biais d'une délibération n°2024-14 en date du 15 mai 2024.

Dans le cadre de ce projet de reconversion et de développement d'un parc de panneaux photovoltaïques au sol, la commune a pu recevoir 4 offres de porteurs de projet (ESCOFI, ENOE, ENERCOOP et CREDIT-AGRICOLE).

Ces offres ont fait l'objet d'une analyse avec le concours des services de RLV et de l'ADUHME. A ce titre, de nombreuses réunions de travail ont été organisées dont la dernière en date du 17 juin 2024 pour finaliser l'analyse.

Il s'avère aujourd'hui que l'offre présentée par le Crédit Agricole reste la plus avantageuse et ne nécessite aucun engagement financier de la part de la commune.

Le montant de loyer proposé est de 46 000 € par an indexé sur les tarifs de vente des appels d'offre CRE avec une garantie de 40 000 € par an dès lors que la puissance installée sera au minimum de 4 250 kWc. Le tout hors fiscalité, évaluée à 6 500 € par an en sus.

Le bail emphytéotique sera conclu pour une durée de 30 ans renouvelable deux fois 10 ans.

Le délai est d'environ 4 ans avant de percevoir le premier loyer.

La promesse de bail deviendra caduque en cas d'annulation de l'autorisation d'implantation au poste source ou du poste de livraison, en cas d'annulation du permis de construire, en cas d'interdiction notamment règlementaire d'exploiter la centrale photovoltaïque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition du Crédit Agricole Centre France ;
- De mettre à disposition par bail emphytéotique, au Crédit Agricole Centre France, la parcelle cadastrée YD 92, sise Les Vignes, d'une contenance de 4,62 ha ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapport du Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la découverte d'une nouvelle décharge sauvage. Il propose de fixer une date pour aider Philippe pour trier ces déchets et l'aider à les évacuer.

Il informe l'Assemblée que les travaux du pôle rural vont démarrer début juillet.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD – 1^{er} Adjoint :

Christian BLANCHARD est excusé.

Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 2^{ème} Adjoint :

Fabrice RODDIER indique que suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, des élections législatives se tiendront les 30 juin et 7 juillet. Il ajoute qu'il a adressé un mail pour recenser les disponibilités des élus et qu'il fera parvenir le calendrier des permanences à chacun prochainement.

Compte-rendu de Delphine BARGIBAUD – 3^{ème} Adjoint :

Delphine BARGIBAUD fait un point sur l'organisation du repas champêtre du 14 juillet. Elle rappelle que la date limite des inscriptions est fixée au 30 juin.

Compte-rendu de Monique DURAND – 4^{ème} Adjoint :

Monique DURAND informe les membres du Conseil Municipal que la lettre d'information n°5 a été distribuée en boîte aux lettres dernièrement avec le flyer des festivités des 13 et 14 juillet.

Elle fait un point sur les manifestations organisées par les associations de la commune avec une belle affluence lors du « festival des deux rivières » malgré une météo capricieuse et sur le loto en plein air à venir le 6 juillet prochain organisée par la « team loisirs enduro ».

Elle demande aux élus de bien vouloir prendre des photos à l'occasion de l'organisation des fêtes des voisins dans la commune pour alimenter le prochain bulletin municipal.

Monique DURAND revient sur l'organisation dernièrement d'une réunion avec le CCAS dans le cadre de la préparation de la soirée du 13 juillet. Elle fait un appel aux bonnes volontés disponibles le 13 juillet dans la journée pour aider à la mise en place.

Elle fait de sa participation :

- à l'assemblée générale du CLIC le 28 mai dernier à SAINT-PARDOUX,
- à l'assemblée générale du CIDFF le 19 juin dernier à CLERMONT-FERRAND,
- à 2 réunions du CLIC organisées le 19 septembre et le 19 novembre prochain comme référente élue.

Monique DURAND revient sur quelques événements qui ont été organisés par RLV, à savoir la présentation des « carnets de voyages » réalisés par les enfants de l'ALSH de SAINT-LAURE, le vernissage d'une exposition le 7 juin au musée SAHUT de VOLVIC et le vernissage d'une exposition au musée MANDET de RIOM le 14 juin.

Elle indique avoir participé à la dernière commission tourisme de RLV qui a eu lieu le 11 juin.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Gérard COULAUD indique avoir participé à la dernière commission attractivité économique de RLV.

Il fait part de la tenue prochaine d'un comité syndical du SBL qui va débattre entre-autre de la situation de la SEMERAP.

Il explique qu'il poursuit le travail de mise à jour du site internet.

Thierry BASSEUX revient sur la visite du jury du dispositif « ma commune au naturel » le 10 juin dernier. Il précise que cette visite s'est tenue en présence de Monique DURAND, de Gérard COULAUD et de Michel PRADEL comme référent patrimoine de la commune.

Il adresse des remerciements au nom du comité des fêtes à la municipalité pour son soutien dans le cadre du « festival des deux rivières ».

Questions/remarques du public :

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE. Aucune question n'a été posée en ligne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h32.

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA		La Secrétaire de séance, Nicolas GENDRE	
--	--	--	--